

Modèle analyse compatibilité SAGE Adour amont pour les dossiers « plans d'eau »

Le présent projet est inclus dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour. Le SAGE Adour amont a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 19 mars 2015.

Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau au niveau local. Le SAGE Adour amont se décompose en deux documents :

- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec lequel le projet doit être **compatible**. Il est structuré en 5 thèmes déclinés en orientations et dispositions qui répondent aux enjeux majeurs du territoire :

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
- Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau
- Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces
- Optimiser la gouvernance
- Satisfaire les usages de loisirs

-un règlement, avec lequel le projet doit être **conforme**. Le règlement du SAGE Adour amont comporte 3 règles relatives à la création de plans d'eau, à la compensation pour destruction de zones humides et aux espaces de mobilité admis.

Tableau d'analyse de la compatibilité du projet avec le PAGD et de sa conformité avec le règlement du SAGE Adour amont

Objectifs du SAGE	Disposition	Le projet est... ...avec le SAGE	Justification
Objectifs généraux	<input type="checkbox"/> Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau avec les usages existants, dans une approche hydrographique cohérente	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Garantir l'alimentation en eau potable		<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Réduire les pressions sur la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Réduire les pressions et risques de dégradation de la qualité des eaux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.3.3 Améliorer les pratiques d'exploitation agricole dans les zones d'érosion des sols ¹	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	
	<input type="checkbox"/> Evaluer et limiter l'impact des plans d'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.8.1 Mettre en place des suivis de qualité à l'amont et/ou à l'aval des plans d'eau	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Cf. disposition pour plus de détails. Des suivis sont à prévoir, notamment sur les bassins de masses d'eau dégradées. Le SAGE invite à prévoir l'adaptation de la gestion (vidange, réalimentation...) selon les résultats des suivis.</i>
	<input type="checkbox"/> D.9.1 Limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Détailler les mesures correctives permettant l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux pour les plans d'eau (càd limitant la dégradation des eaux en aval), y compris pour les plans d'eau à régulariser.</i>
	<input type="checkbox"/> D.9.2 Limiter l'impact des réservoirs sur la qualité de l'eau des cours d'eau à l'aval	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si plans d'eau avec des lâchers (soutien d'étiage ou irrigation). Cf. disposition pour détails.</i>
<input type="checkbox"/> D.9.3 Connaître et limiter l'impact des apports des bassins versants sur la qualité des plans d'eau et des eaux restituées	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préciser les études prévues ou réalisées au niveau de la parcelle pour identifier les risques de transfert de nutriments. Bassins prioritaires : dégradation des eaux restituées.</i>	

¹ Les zones sensibles à l'érosion diffuses sont disponibles sur <https://www.institution-adour.fr/sage-adour-amont/sage.html> dans la partie dédiée aux études.

Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau	<input type="checkbox"/> Atteindre ou maintenir l'équilibre quantitatif par des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation des ressources existantes	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Préciser les mesures d'économies réalisées</i>
	<input type="checkbox"/> D.10.3 Respecter les règlements d'eau existants des retenues de soutien d'étiage et d'irrigation	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si réalimentation prévue (réseau irrigation).</i>
	<input type="checkbox"/> D.12.2 Viser à la résorption de l'irrigation par submersion	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	<i>Non concerné, sauf si plan d'eau sert à irrigation par submersion</i>
	<input type="checkbox"/> Règle 1 : Raisonner et optimiser la création de plans d'eau, limiter leur impact à l'aval des ouvrages	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme	<i>Ne pas hésiter à s'appuyer sur l'animatrice du SAGE pour vérifier le calcul et le bassin considéré. Vigilance et démonstration indispensables</i>
	D 16.2 Promouvoir la substitution de prélèvements agricoles entre types de ressources pour respecter les milieux les plus sensibles.	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	
Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces	<input type="checkbox"/> Protéger, conserver ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.18.2 Acquérir, capitaliser et centraliser les données d'inventaires de zones humides	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>L'absence de zone humide doit être démontrée. Réalisation d'inventaires de zones humides sur la base de critères pédologiques et végétation/habitat. Transmission des données d'inventaires au Forum des Marais Atlantiques</i>
	<input type="checkbox"/> D.19.4 Proposer, en sus des mesures compensatoires, des règles de gestion des ZH, compatibles avec les objectifs de préservation de ces zones	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si impact sur des zones humides</i>
	<input type="checkbox"/> Règle 2 : Préserver et restaurer les zones humides (minimum 150 %, critère de bassin versant, gestion assurée à long terme...)	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si impact sur des zones humides</i>
	<input type="checkbox"/> Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces et lutter contre les espèces invasives	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	D.20 Préserver et rétablir la continuité écologique	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	
	<input type="checkbox"/> D.21 Mieux connaître et préserver les espèces à forts enjeux écologiques	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si espèce à enjeu écologique en amont ou en aval du plan d'eau.</i>
	<input type="checkbox"/> D.23.1 Surveiller la progression des espèces envahissantes	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Identification des foyers d'espèces exotiques envahissantes et transmission des données d'inventaires au CBN Sud-Atlantique. Suivis éventuels post-chantier en cas de foyers dans la zone.</i>
	<input type="checkbox"/> D.23.2 Limiter l'introduction, la prolifération et la dissémination des espèces envahissantes ²	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préciser les mesures d'évitement en phase chantier (nettoyage engins de chantier en entrée et sortie de site, ...) et méthodes de lutte éventuelles</i>
	<input type="checkbox"/> Restaurer et préserver le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> Règle 3 : Préserver les périmètres admis des espaces de mobilité sur les cours d'eau	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	
<input type="checkbox"/> Mieux gérer les inondations et prévenir le danger par l'acquisition de connaissances	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible		
Optimiser la gouvernance et prendre en compte les activités de loisirs nautiques ³	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible		

² Une liste non exhaustive d'espèces et les mesures de lutte associées sont disponibles sur https://www.institution-adour.fr/files/adour_files/docs/SAGE_Adour_ament/Etude/SAGE_Adour_ament_Etude_2018_08_pee.pdf

A noter que la localisation des foyers n'est pas exhaustive.

³ Vigilance si ASA : projet concerné par D.31.1 et D31.2